

Lexique

Certification

Activité réglementée par le Code de la Consommation par laquelle un organisme de certification accrédité, distinct du fabricant, de l'importateur, du vendeur ou du prestataire, atteste, à la demande de celui-ci, qu'un produit est conforme à des caractéristiques décrites dans un référentiel et faisant l'objet de contrôles.

Organisme de certification

Organisme qui délivre des certificats sous le contrôle d'un organisme d'accréditation (le COFRAC, Comité Français d'Accréditation de France). L'organisme de certification est accrédité sur la base de la norme EN 45011 pour les activités de certification de produits et services. AFNOR Certification est un organisme de certification accrédité. L'organisme de certification accrédité peut désigner un mandataire.

Mandataire

Organisme mandaté par l'organisme de certification accrédité pour gérer sa marque de certification. Le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) est mandaté par AFNOR Certification pour gérer la **marque NF RFH**.

Marque NF RFH

(Robinetterie - Fontainerie Hydraulique)

Marque de certification spécifique aux poteaux et bouches d'incendie, aux robinets-vannes et aux robinets à papillon créée par AFNOR Certification.

Référentiel ou Règles de certification

Ensemble de prescriptions auxquelles le produit et la fabrication doivent satisfaire pour pouvoir prétendre à la marque de qualité **NF**. Il comprend les **normes** et toute autre prescription additionnelle gage de qualité.

Norme

Document approuvé par un organisme reconnu et résultant d'un consensus entre les experts, représentants de tous les acteurs économiques concernés. La norme propose des solutions acceptées par tous à des problèmes techniques ou commerciaux. Elle définit les niveaux de performance auxquels doit satisfaire un produit et les moyens de les déterminer. Il existe des normes nationales, européennes et internationales.

Marquage CE

Le marquage CE est obligatoire pour la mise sur le marché européen de tous les produits qui y sont soumis. Il ne couvre que les caractéristiques réglementées du produit. Lorsque le marquage CE est décidé pour une famille de produit, tous les produits de cette famille doivent porter ce marquage. Il ne permet pas de comparer les produits entre eux et ne doit pas être confondu avec une marque de qualité. Les exigences à remplir pour pouvoir apposer le marquage CE diffèrent d'une famille de produits à une autre. Il existe 6 systèmes d'attestation de conformité (1+, 1, 2+, 2, 3 et 4). Le niveau 1+ est l'équivalent d'une certification par un organisme «notifié», le niveau 4 est une simple auto-déclaration du fabricant sans intervention d'un organisme extérieur indépendant.



C'est pourtant facile de faire le bon choix !



R.F.H.

(Robinetterie - Fontainerie Hydraulique)

L'assurance de la qualité pour les réseaux d'eau sous pression

Poteaux et Bouches d'incendie - Robinets vannes - Robinets à papillon

Contacts

Hydraulique et équipements sanitaires > JEAN-MARIE FRANCO > Tél : 01 64 68 82 86 > Fax : 01 64 68 84 44 > christine.loubeyre@cstb.fr

SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2
TÉL. (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | www.cstb.fr

L'outil préféré des prescripteurs et des acheteurs

Un produit certifié NF satisfait bien évidemment aux normes qui lui sont applicables. Il répond aussi à de nombreuses autres exigences, attachées tant au produit lui-même qu'aux services associés ou au contrôle chez le fabricant. Rien d'étonnant à ce que la marque **NF** RFH (Robinerie – Fontainerie Hydraulique) soit reconnue comme l'outil préféré des prescripteurs et des acheteurs.

La marque **NF** RFH a été créée par AFNOR Certification qui a mandaté le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour en assurer la gestion tout en lui conférant une indiscutable crédibilité.



La marque **NF** RFH, c'est la garantie de...

• Conformité à la réglementation :

- française : Attestation de conformité sanitaire pour les matériaux et produits en contact avec l'eau potable.
- européenne : Marquage CE pour les poteaux et les bouches d'incendie

• **Qualité** : obligation faite au fabricant de disposer d'un système qualité certifié conforme à la norme ISO 9001. Le champ de la certification intègre chaque étape de fabrication depuis la conception jusqu'à la commercialisation en passant par les nombreux contrôles.

• **Performance des produits** : intégration de caractéristiques additionnelles jugées essentielles pour les utilisateurs (qualité des matériaux, efficacité de la protection anticorrosion, caractéristiques hydrauliques, interchangeabilité, etc.).

• **Disponibilité** : stocks minimum et délais de livraison très courts imposés au fabricant, d'où une réactivité maximum pour le bon déroulement des chantiers et une réduction des durées de coupure d'eau pour les opérations non programmables.

• **Traçabilité** : contrôle rigoureux et continu de la provenance des produits, non seulement pendant l'examen d'admission à la marque mais aussi ultérieurement lors des audits biannuels.

• **Documentation** : catalogues et notices de pose et d'utilisation à la disposition de la clientèle soumis au contrôle du CSTB qui vérifie la bonne utilisation du logo . Ces documents comportent des données techniques précises et rappellent les caractéristiques certifiées.